

INTERVENTION LANGUES VIVANTES REFORME LYCEE

- **DIAPO 1 : Un lycée qui favorise l'apprentissage des langues vivantes**

Dans le cadre de la présentation du nouveau lycée, le Ministère a développé trois volets principaux (« Mieux orienter » / « Mieux accompagner chaque lycéen » / « Mieux s'adapter à son époque »).

Dans ce troisième volet : « Mieux s'adapter à son époque », la déclinaison était triple et se déclinait ainsi : « pour un lycée qui favorise l'apprentissage des langues » / « pour un lycée qui favorise l'accès à la culture » / « pour un lycée qui favorise la responsabilisation des lycéens ».

Le titre « pour un lycée qui favorise l'apprentissage des langues » en est donc la reprise exacte - que nous pourrions gloser par la formule suivante « un lycée favorisant l'élévation du niveau en langue » car c'est bien de cet enjeu qu'il va être question tout au long de cette présentation.

- **DIAPO 2 : Élévation du niveau des élèves en langues : une priorité nationale**

- ❖ Une nouvelle organisation de l'enseignement

- Souple : groupes de compétences
- Modulable : selon les objectifs visés

- ❖ Une pratique authentique de la langue : perspective actionnelle

Il s'agit non seulement d'un enjeu **national**, mais aussi européen. En effet, au terme de la scolarité, et comme dans tous les pays de l'Union Européenne, chaque lycéen doit maîtriser au minimum deux langues vivantes.

Pour ce faire, il nous est demandé de penser à une **nouvelle organisation de l'enseignement**. Celle-ci passe par une organisation de l'enseignement plus **souple** et la mise en place de **groupes de compétences** ainsi qu'à des périodes d'enseignement **modulables** selon les objectifs visés. Il s'agit de mettre en place pour chaque élève une progression plus personnalisée, adaptée à ses besoins spécifiques, tout en répondant aux exigences du Cadre européen commun de référence pour les langues (le CECRL).

Il convient aussi de mettre les élèves en situation de communiquer dans une langue étrangère **face à des situations réelles et concrètes de communication, conformes aux usages sociaux du langage**, pour développer notamment la communication orale – dans une « **perspective actionnelle** » telle que définie dans le CECRL. Rappelons que la « perspective actionnelle » place l'élève en position d'apprenti usager de la langue, dans une série de situations plausibles et vraisemblables, proches de la pratique sociale de la langue.

- **DIAPO 3 : Le cadre européen**

- ❖ **Décrit les compétences attendues des apprenants et étalonne leur développement par une échelle en 6 paliers de A1 à C2**

- ❖ **C'est un outil de référence pour établir**

- **la programmation couvrant les trois années du lycée**
- **les progressions en vue d'atteindre les objectifs programmés**

Comme nous allons faire référence au CECRL (Cadre Européen Commun de Référence aux Langues) à de nombreuses reprises, précisons donc que le cadre européen **décrit les compétences (= savoirs en action mobilisés dans une situation particulière) attendues des apprenants et étalonne leur développement par une échelle en 6 paliers de A1 à C2** [A1 (utilisateur élémentaire ; niveau introductif) / A2 (utilisateur élémentaire ; niveau intermédiaire) / B1 (utilisateur indépendant, niveau seuil) / B2 (utilisateur indépendant ; niveau avancé) / C1 (utilisateur expérimenté, niveau autonome) / C2 (utilisateur expérimenté, niveau maîtrisé)].

Par ailleurs, rappelons que c'est **un outil de référence pour établir la programmation couvrant les trois années du lycée** ainsi que **les progressions en vue d'atteindre les objectifs du programme de lycée**.

[Notes de Colette Brun-Castelly en fin de document sur la différence entre « palier » et « niveau »]

- **DIAPO 4 : Quelques points-clés de la réforme**

- ❖ Etude de deux langues vivantes obligatoires
- ❖ Possibilité d'apprendre trois LVE
- ❖ Adossement des programmes au cadre européen : paliers A2 / B1 en Seconde
- ❖ Horaires globalisés en LV1/LV2
- ❖ Elargissement du champ des enseignements de DNL
- ❖ Mise en place d'un partenariat avec un établissement d'enseignement étranger

Pour parvenir à « un lycée favorisant l'élévation du niveau dans deux langues étrangères », un certain nombre de mesures ont été prises. Cela passe, évidemment, par le fait que désormais, tous les élèves devront étudier **deux langues vivantes étrangères**, selon des **paliers de référence fixés par le CECRL**.

L'étude d'une troisième langue est aussi possible en enseignement d'exploration, à raison de 3 heures hebdomadaires, ou en enseignement facultatif (au même horaire).

La distinction habituelle LV1/LV2, voire LV3, s'efface au profit de regroupements en paliers A1/A2/B1/B2.

En fin de seconde, on vise le niveau A1 pour la LV3 / A2 pour la LV2 / B1 pour la LV1.

Par ailleurs, on invite désormais les professeurs titulaires de la certification complémentaire à **enseigner leur discipline en langue étrangère**, même s'ils ne sont pas affectés en SELO et on invite les professeurs munis d'une compétence dans une LVE à se présenter à l'examen de la certification complémentaire.

On appelle aussi les établissements à favoriser les moments de pratique authentique de la langue en mettant en place, notamment, les échanges linguistiques et culturels en **partenariat avec des établissements européens ou étrangers**. Ceux-ci peuvent prendre la forme de mobilité individuelle ou collective (échanges scolaires ou périodes d'étude à l'étranger), bien sûr, mais aussi de **jumelages numériques** (on pense à e-Twinning, bien sûr). D'ailleurs, le **recours aux TICE** pour **augmenter l'exposition des élèves à la langue authentique** est aussi recommandé.

- **DIAPO 5 : Une circulaire académique d'organisation pour les langues**

- ❖ Classes en barrettes pour favoriser les groupes de compétences
- ❖ Répartition pour favoriser un travail spécifique par activité langagière dominante
- ❖ Effectifs allégés dans chaque groupe

Autre point-clé de la réforme, présenté en janvier 2010 par une circulaire académique, la mise en place des **groupes de compétences** en langues vivantes en classe de seconde, pour répondre notamment à la problématique de l'accueil des élèves issus de classe bilingue en collège. Pour ce faire, il a été précisé que le plus souhaitable, dans cette optique, était de choisir un horaire identique dans chacune de chaque langue. Dans ce cas, plusieurs scénarios vous ont été proposés :

- une annualisation des horaires pour offrir 2 h 30 dans chacune des langues et mettre en place un module intensif de 18 heures dans une langue ou deux modules de 9 heures dans chaque langue.
- Deux semestres de 3 heures + 2 heures 30 en alternant l'horaire des deux langues (ou un horaire équivalent réparti une semaine sur deux)
- Une semaine avec 2 séances à 1 h 30 / une semaine avec une séance à 1 h 30 et une séance à 1 h (pour chacune des langues)

Afin de permettre la mise en place de groupes de compétences et **d'alléger les effectifs** dans chaque groupe, il a été recommandé de mettre plusieurs classes en **barrettes** (2 classes réparties en 3 groupes ou 3 classes réparties en 4 groupes). Plusieurs dispositifs d'organisation pédagogique y ont aussi été détaillés.

- **DIAPO 6 : Les groupes de compétences**
 - ❖ **Constat : des élèves avec des profils d'apprentissage différents**
 - ❖ **Réponses possibles :**
 - **pédagogie différenciée au sein de la classe**
 - **groupes de compétences au sein de l'établissement**

Pourquoi des groupes de compétences ?

On sait que tous les élèves ne développent pas leurs compétences de la même façon. On parle aussi de *profils linguistiques différents*. Tenir compte de ce constat nécessite de différencier les *paramètres des activités*. Ceci peut se faire au sein d'une même classe (autrement dit en pratiquant une *pédagogie différenciée*) mais aussi par le *groupement des élèves* en fonction d'objectifs spécifiques : c'est ce qu'on appelle les *groupes de compétences*.

- **DIAPO 7 : Les groupes de compétences ne sont pas**
 - ❖ *des groupes de niveau* : répartition des élèves en groupes "homogènes" en fonction de leur "moyenne".
 - ❖ *des groupes de remédiation* : répartition des élèves de façon à combler des "lacunes" communes.

Un amalgame se fait parfois entre les termes de « groupes de compétences » / « groupes de niveau » et « groupes de remédiation ». Soyons clairs : les groupes de compétences ne sont ni des groupes de niveau, ni des groupes de remédiation. En effet, s'il s'agissait de *groupes de niveau*, la répartition se ferait de manière *homogène*, en fonction d'une *moyenne* atteinte en langue – ce qui ne peut pas être le cas puisqu'il s'agit de travailler sur des profils d'apprentissage – mais nous allons y revenir. S'ils étaient des *groupes de remédiation*, il s'agirait de répartir les élèves de façon à combler des « *lacunes* » communes – ce qui n'est pas le cas non plus dans un groupe de compétences comme nous allons le démontrer maintenant.

- **DIAPO 8 : Les groupes de compétences, ce sont...**
 - ... des groupements d'élèves croisant
 - *les profils d'apprentissage*
 - *la programmation dans le temps des objectifs d'apprentissage*

En effet, les groupes de compétences permettent de répartir les élèves en fonction de leurs profils linguistiques.

Qu'est-ce qu'un *profil linguistique* ? Schématiquement, disons que chaque élève a, à un moment donné, des compétences différentes dans tel ou tel domaine de la langue.

On a tendance à réduire ces compétences aux seules activités langagières de communication – qui sont cinq en langues : les deux activités langagières de réception (**compréhension de l'oral** et **compréhension de l'écrit**), les deux activités langagières de production (**expression orale en continu** et **expression écrite**) et **l'interaction orale**. Ou encore : les 3 activités langagières de l'oral (CO / EOC / IO) et les 2 activités langagières de l'écrit (CE / EE).

C'est, bien sûr, un critère important mais qui ne saurait être le seul sous peine de vision réductrice de la compétence de communication. Les compétences, comme les définit le Socle Commun, sont plus larges : elles consistent en **l'aptitude à mobiliser en situation des connaissances, des capacités, des attitudes...**

Ces groupes de compétences se mettent aussi en place *dans le cadre de la programmation* choisie dans le temps pour parvenir à ces objectifs d'apprentissage. Chaque équipe devra déterminer le temps qu'elle choisit pour permettre à chaque élève de progresser dans chacune des activités langagières travaillées prioritairement dans le groupe de compétences.

En effet, travailler en groupes de compétences, c'est choisir un *mode d'organisation* visant à amener **tous** les élèves aux paliers de compétences requis par l'institution et la société, sans que le **temps** personnel d'apprentissage ne soit éliminatoire, en leur donnant le **temps** dont ils ont besoin pour y parvenir. Il s'agit de « donner du temps au temps ».

- **DIAPO 9 : Les recommandations pédagogiques**

- ❖ dans une perspective actionnelle : **projet** orienté vers la réalisation d'une **tâche**
- ❖ Evaluation : réalisation de **tâches complexes**
- ❖ Temps de **concertation** indispensable

Quelle que soit la manière de concevoir les groupes de compétences dans chaque lycée de l'académie, il nous paraît important de construire des **projets orientés vers la réalisation d'une tâche** (complexe) qui **structure** les apprentissages et leur **donne sens**, dans une « **perspective actionnelle** ». (rappel : la perspective actionnelle place l'élève en position d'apprenti usager de la langue, dans une série de situations plausibles et vraisemblables, proches de la pratique sociale de la langue). Il conviendra aussi d'**évaluer** les compétences **dans et par la réalisation de tâches complexes**. Il faudra concevoir en équipes la programmation, les progressions et les évaluations communes. Pour cela, un **temps de concertation**, prévu à l'emploi du temps, sera **indispensable**.

- **DIAPO 10 : Les recommandations d'organisation**

- ❖ **Evolution de la constitution des groupes au cours de l'année**
- ❖ **Effectif des groupes variable**
- ❖ **Constitution des groupes indépendante de la notion LV1/LV2**

Les avantages principaux de la barrette sont multiples. Elles permettent de faire **évoluer la constitution des groupes** au cours de l'année. La marge de manœuvre dans la répartition des élèves est importante : à 70 ou 100 élèves, on a des possibilités qui n'existent pas à 35. Il est bien évident que si l'on veut tenir compte du profil linguistique des élèves pour constituer les groupes de compétences, les groupes évoluent au cours de l'année, selon la compétence travaillée, au sein des barrettes.

Elles donnent aussi beaucoup de **flexibilité** : ainsi, **l'effectif des groupes peut varier** en fonction du travail effectué : par exemple, on peut envisager un effectif réduit sur les activités langagières orales. Elles permettent de **regrouper les élèves selon les langues étudiées, sans référence à la notion de LV1 ou LV2**.

Par ailleurs, les **barrettes** peuvent être **complémentaires de l'organisation actuelle en classes de référence**.

L'un n'exclut pas nécessairement l'autre à certains moments de l'année si les enseignants craignent vraiment la perte du lien avec la classe de référence. Néanmoins, étant donné les contraintes que fait peser sur l'établissement l'organisation en barrettes, l'encadrement des équipes devrait veiller à ce que les possibilités des barrettes soient **réellement** utilisées par les enseignants. Par ailleurs, la circulaire du 04 février 2010 précise que « la constitution des groupes est indépendante de l'organisation par classes ».

De plus, comme la barrette existe par le regroupement au départ de deux ou trois classes, cela constitue déjà le cadre pour un travail d'équipe.

- **DIAPO 11 : Différents dispositifs possibles**

- ❖ **Organisation hebdomadaire**
 - Organisation par groupes stables
 - Organisation par profils linguistiques
 - Organisation par activité langagière
 - Organisation par ateliers
- ❖ **Organisation annualisée**
 - Organisation par périodes de pratique intensive
- ❖ **Organisation pluriannuelle**
 - **Organisation par cycles d'apprentissage**

Quant à l'organisation pédagogique possible pour mettre en place les groupes de compétences, elle est multiple. Nous avons choisi d'en détailler six formes possibles mais il y en a sans doute bien d'autres que les équipes de langues pourront envisager. Elles sont de trois ordres selon que votre organisation est hebdomadaire, annualisée ou pluriannuelle : **l'organisation par groupes stables / l'organisation par profils linguistiques / l'organisation par activité langagière / l'organisation par ateliers / l'organisation par périodes de pratique intensive / l'organisation par cycles d'apprentissage**

- **DIAPO 12 : Organisation par groupes stables**

- ❖ Pour l'accueil des bilangues – si l'horaire n'est pas le même dans les deux langues
- ❖ Constitution du groupement : document passerelle ou bulletin scolaire du collège
- ❖ *Pédagogie différenciée au sein de la classe*

Parfois, des raisons diverses (effectif d'élèves trop réduit pour constituer des barrettes, accueil des bilangues si effectif différent dans les deux langues) des groupes stables et autonomes sont constitués.

Dans ce regroupement, le professeur veillera à pratiquer une pédagogie différenciée afin de faire travailler chaque élève à son rythme dans chacune des 5 ACL.

L'organisation par profils ou par activité langagière reste possible mais plus difficile à mettre en place puisqu'il faut prévoir des mises en œuvre pédagogiques différentes pour les « sous-groupes » constitués.

- **DIAPO 13 : Organisation par profils linguistiques**

- ❖ Evaluation diagnostique
- ❖ Regroupement en fonction d'objectifs du même palier dans une ACL
- ❖ Progression : le professeur s'appuie sur les compétences dans une ACL dominante pour accroître les performances dans les autres ACL.
- ❖ Moyens horaires : groupes sur tout ou partie de l'horaire, par périodes

Ce type d'organisation nécessite d'abord une évaluation diagnostique pour déterminer le profil d'apprentissage et le(s) point(s) fort(s) de l'élève. Ceci signifie donc qu'une évaluation diagnostique assez lourde va devoir être mise en place puisqu'il va falloir déterminer le profil de l'élève dans les 5 ACL. Elle peut aussi s'envisager en amont, avec la mise en place d'un document passerelle collège/lycée. Les professeurs de collège donneraient le profil de l'élève par activité langagière. A cet égard, le document de validation pour le DNB ne suffit pas puisqu'il n'évalue que le niveau A2. Le regroupement se fait alors en fonction d'objectifs du même palier dans une activité langagière dominante – celle dans laquelle les élèves ont le plus de compétences. Le professeur s'appuie sur les compétences dans cette ACL dominante pour accroître les performances dans les autres ACL. Le travail de groupes peut se faire sur tout ou partie de l'horaire, par périodes.

- **DIAPO 14 : Organisation par activité langagière**

- ❖ Evaluation diagnostique / Evaluation de la progression en fin de période.
- ❖ Regroupement selon le niveau de compétence dans cette ACL (A1/A2/B1/B2).
- ❖ Progression centrée sur une ACL dominante
- ❖ Moyens horaires : tout ou partie de l'horaire, par périodes.

Ce type d'organisation nécessite aussi une évaluation diagnostique mais se concentre sur une seule ACL. Le dispositif est donc moins lourd au départ. L'évaluation diagnostique est suivie d'une évaluation de la progression en fin de période. Le regroupement se fait selon le niveau de compétences dans cette ACL (A1/A2/B1/B2). La progression est centrée sur une ACL dominante et repose sur des objectifs spécifiques liés à cette ACL. L'objectif final pour chaque élève est d'atteindre le palier immédiatement supérieur. Les rythmes individuels sont stimulés par le palier visé. Le travail de groupes peut se faire sur tout ou partie de l'horaire, par périodes.

- **DIAPO 15 : Organisation par ateliers et périodes**

- ❖ **Evaluation** : période d'observation pour déterminer les compétences des élèves
- ❖ **Regroupement** : pour un *atelier* dans un projet commun à la barrette mais des tâches différentes
- ❖ **Progression** : toutes les ACL concernées, ou focalisation sur une ACL
- ❖ **Moyens horaires** : tout ou partie de l'horaire, selon l'organisation et la durée des ateliers

Cette organisation repose sur une entrée par le paramètre "projet", c'est-à-dire la réalisation d'une tâche complexe dans une situation la plus authentique possible. Après une **période d'observation** d'un mois, le professeur détermine les compétences des élèves, plus largement qu'en termes de compétences dans les 5 ACL et répartit les élèves selon leurs compétences pour réaliser un projet commun. Chaque groupe constitue un *atelier dans un projet commun à deux ou trois classes*. Les élèves se préparent à l'ensemble du projet mais les tâches sont distribuées selon des critères appropriés : compétences, préférences... **Toutes les ACL** peuvent être concernées ou bien l'on peut choisir de focaliser sur **une ACL**. L'accent est en tout cas mis sur le projet, le sens, dans des tâches complexes. Le travail par atelier peut se faire sur tout ou partie de l'horaire. La **période** dépend de la durée qu'il faudra pour réaliser cette tâche complexe, nécessairement **plus longue** qu'un simple projet pédagogique.

- **DIAPO 16 : Organisation par périodes de pratique intensive**

- ❖ **Regroupement** : groupes constitués pour une période de pratique *intensive* selon les objectifs.
- ❖ **Progression** : objectifs variés selon besoins pour un projet plus ambitieux
- ❖ **Moyens horaires** : plages d'enseignement plus longues

L'**intensification** implique une extension provisoire de l'horaire hebdomadaire. Des **plages d'enseignement plus longues** peuvent être organisées en mutualisant les moyens horaires d'une période donnée ou en utilisant, en alternance, pour chaque langue du tronc commun, la totalité de l'horaire hebdomadaire de langue. Cela peut se faire à n'importe quel moment de l'année ; certains établissements le font même en tout début d'année – lors de la première semaine de cours. On peut aussi banaliser une journée, voire davantage. Il s'agit de **favoriser la conduite de projets plus ambitieux**. Cela peut par exemple se faire lors de la mise en place d'échanges et de visites d'élèves étrangers. Cela peut aussi être associé à des projets interdisciplinaires de type DNL ou HDA. Ce type de dispositif correspond aussi à l'esprit des stages de langue, même si ceux-ci sont exclusivement axés sur la pratique intensive de l'oral.

- **DIAPO 17 : Organisation par cycles d'apprentissage**

- ❖ **Toutes les activités langagières sont traitées dans le parcours d'un élève au lycée sur trois ans**
- ❖ **Des cycles d'apprentissage**
- ❖ **Evaluation diagnostique / Evaluations communes à l'issue de chaque cycle.**

Le point important de cette organisation devient la **programmation de ces cycles sur les trois années du lycée**. Toutes les activités langagières sont traitées dans le parcours d'un élève au lycée, en donnant la priorité à chacune d'entre elles à un moment donné du parcours.

Des **cycles d'apprentissage** sont ainsi mis en place. Les cycles sont donc plus longs (un semestre) – soit six cycles en tout.

Toutes les organisations précédentes peuvent correspondre à ce type d'organisation : organisation par groupes stables / par profils linguistiques / par activité langagière / par atelier / par période de pratique intensive.

On peut aussi envisager de mettre en place des **modules thématiques** alliant paliers et activités langagières. Tous les dispositifs se font dans la réalisation de projets dans lesquels les compétences des élèves sont sollicitées.

Les progrès réalisés font l'objet **d'évaluations communes** sous forme de tâches complexes à l'issue de chaque cycle.

- **DIAPO 18 : La réforme du lycée en langues, c'est...**
 - ❖ Une démarche de *responsabilité collective* pour chaque équipe *interlangue* avec un accompagnement institutionnel
 - ❖ Une pratique professionnelle nécessaire : la *concertation*, la mutualisation des pratiques.
 - ❖ Un espace pour l'innovation, l'originalité et le développement de la *culture professionnelle* des enseignants de langue

Pour que la réforme du lycée en langues soit réussie, il faudra une démarche d'*engagement collectif*. Chaque *équipe interlangue* conçoit et adapte sa programmation, ses progressions et ses dispositifs d'évaluation, avec un *accompagnement institutionnel* indispensable, tant par le corps d'inspection que par le chef d'établissement et son adjoint. Les lycées en expérimentation sont la preuve que c'est possible et que le dispositif, même s'il est lourd au départ à mettre en place et parfois difficile à s'approprier, apporte au final bon nombre de satisfactions. Pour l'alléger et l'optimiser, il va sans dire que la *concertation* est une condition *sine qua non* et que la *mutualisation des pratiques* devient aussi un passage obligé.

La mise en place des groupes de compétences offre un superbe espace pour l'innovation, l'originalité et le développement de la *culture professionnelle* des enseignants de langue.

Notes de Colette Brun-Castelly :

- **Sur le Cadre Européen – cf. Diapo 3**

Le terme de PALIERS a 2 avantages principaux par rapport à celui de NIVEAUX

- 1- il évite les connotations que porte le terme niveau (groupes de niveau). L'expression groupes de niveaux de compétences ne fait qu'ajouter à la confusion. Un "niveau" fait le plus souvent référence à une personne : "le niveau de X en... est lamentable, ou excellent" alors que "palier" fait référence au type de performance (au sens anglo-saxon, action) accomplie et est donc déconnecté de la personne. On peut dire qu'elle "a atteint tel palier" mais pas qu'elle "est de tel palier". Cette distinction par rapport à l'évaluation permet de sortir de la seule logique de la note. Le terme de palier donne au CECRL et aux échelles le statut d'outils de REFERENCE par rapport auxquels, justement, on va pouvoir évaluer les élèves autrement que par rapport à d'autres élèves.
- 2- Il renvoie à la terminologie générale sur les compétences, par exemple celle des autres disciplines pour travailler sur le Socle.